

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
N° 2025-005**

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 avril à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Salle de la Bergerie à Villiers en Bière sous la présidence de Monsieur Thierry FLESCHE (Président).

	<u>Etaient présents :</u>		<u>Etaient absents :</u>	
CA MELUN VAL DE SEINE				
Commune de BOISSISE LE ROI	Jacky SEIGNANT		Jean Jacques BARREAU	
Commune de DAMMARIE LES LYS			Ali KAMECHE	José CARVALHO
Commune de LA ROCHETTE			Sylvie COUDRE	Jean-Pierre BORNARDEL
Commune de MELUN				
Commune de PRINGY	Thierry FLESCHE			Thierry VANHOVE
Commune de ST FARGEAU PONTIERRY	Jean MORLAIS		Zine-Eddine M'JATI	Jacky POUILLON
Commune de VILLIERS EN BIERE	Philippe DOTHEE		Gérard ROUX	
CA DU PAYS DE FONTAINEBLEAU				
Commune d'ACHERE LA FORET			Fabien BARCQUE	Sylvain MARTIN
Commune d'ARBONNE LA FORET			Nicolas GALLOT	Olivier GUYADER
Commune d'AVON			Marie Charlotte NOUHAUD Excusée	Françoise BOUDREUX- TOMASCHKE
Commune de BARBIZON			Ghislain DIDOT	Gérard TAPONAT
Commune de BOIS LE ROI			Emmanuelle ALHADEF	Mélanie MOUSSOURS
Commune de BOISSY AUX CAILLES			Christian CAME	Patrick POCHON
Commune de CELY EN BIERE	Francis GUERRIER	Guillaume GAUTIER		
Commune de CHAILLY EN BIERE		Marcel LIENHARDT	Alain THIERY	
Commune de LA CHAPELLE LA REINE			Isabelle MARIE-TORQUE Excusée	Didier MAURY Jean Claude HARRY –
Commune de FLEURY EN BIERE	Alain RICHARD		Florence LANQUETUIT	
Commune de FONTAINEBLEAU	Philippe DORIN		Fanny MALVEZIN excusée	Hélène MAGGIORI
Commune LE VAUDOUE		Didier BUGUINET	Michel CALMY	
Commune de NOISY SUR ECOLE	Sylvie VATIER		Patrick COSSON	Patrick CALLEWAERT Pouvoir
Commune de PERTHES	Philippe MACAIGNE	Jean-Charles BENYAKAR	Cécile FORNARELLI excusée	
Commune de RECLOSES			François BOUVIER	Madeleine GUYOU
Commune de ST GERMAIN SUR ECOLE	Jean Christophe BERNON	Jean-Paul CULINAS		
Commune de ST MARTIN EN BIERE	Georges SIUDA	Laurent AVELANGE suppléant	Sylvain DUCROUX	
Commune de ST SAUVEUR SUR ECOLE	Maurice DECAT		Franck LAUGIER	
Commune de SAMOIS SUR SEINE			Michel CHARIAU	Anne MAHAIS
Commune de TOUSSON			Jean Michel CARDINALI	Ferdinand KOCH
Commune d'URY	Jean Philippe POMMERET		Cécile BOFARULL	
CC DES DEUX VALLEES				
Commune de COURANCES	Emilia NEVES	Espérance VIEIRA		
Commune de DANNEMOIS			Richard HEYSEN Murielle HOUPERT-WILK	Jennifer GAUTRET
Commune de MILLY LA FORET			Amélie FERLAY	Virginie FLAUX
Commune de MOIGNY SUR ECOLE			Jérôme MENARD	Bernard LACHENAÏT
Commune de ONCY SUR ECOLE			Jacques NORMAND	Bruno DELECOUR
Commune de SOISY SUR ECOLE	Véronique BOURCE	Marie-Pierre CARRE		Alexandra GRISON

Ont donné des pouvoirs : 8

Madame Mélanie MOUSSOURS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Christophe BERNON

Madame Emmanuelle ALHADEF a donné pouvoir à Monsieur Philippe DOTHEE

Monsieur Jean-Jacques BARREAU a donné pouvoir à Monsieur Thierry FLESCHE

Monsieur Jacky POUILLON a donné pouvoir à Monsieur Jean MORLAIS

Monsieur Michel CHARIAU a donné pouvoir à Monsieur Francis GUERRIER

Monsieur Michel CALMY a donné pouvoir à Monsieur Didier BUGUINET

Monsieur Franck LAUGIER a donné pouvoir à Monsieur Maurice DECAT

Monsieur Patrick CALLEWAERT a donné pouvoir à Madame Sylvie VATIER

Etaient également présents :

SEMEA : Monsieur Mathieu KOKOT (Directeur), Monsieur Benjamin PIAT (Garde rivières)

Date affichage et de convocation : 02/04/2025

Nombre membres en exercice : 68 - Présents : 23 membres+0 observateur+8 pouvoirs, qui ont pris part aux votes : 23+8 : 31

LE QUORUM N'ETANT PAS ATTEINT, Monsieur le Président FLESCHE renvoie la séance au 15/04/2025, l'ordre du jour reste le même. Les avis seront alors valablement rendus, quel que soit le nombre des membres présent

L'an deux mille vingt-cinq, le **quinze avril** à dix-sept heures et trente minutes, le Comité Syndical s'est réuni à la Salle de réunion du PNR sous la présidence de Monsieur Thierry FLESCHE (Président).

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
 Reçu en préfecture le 18/04/2025
 Publié le
 ID : 077-200086676-20250418-2025020-BF



Etaient présents :		
CA MELUN VAL DE SEINE		
Commune de PRINGY	Thierry FLESCHE	Thierry VANHOVE
Commune de BOISSISE LE ROI	Jacky SEIGNANT	
CA DU PAYS DE FONTAINEBLEAU		
Commune de CELY EN BIERE	Francis GUERRIER	
Commune de SAMOIS SUR SEINE	Michel CHARIAU	
Commune de TOUSSON	Jean Michel CARDINALI	
Commune d'URY	Jean Philippe POMMERET	
CC DES DEUX VALLEES		
Commune de DANNEMOIS	Murielle HOUPERT-WILK	M. ARNAL Pascal (observateur)

Ont donné des pouvoirs : 1

Monsieur Jérôme MENARD a donné pouvoir à Monsieur Thierry FLESCHE

Etaient également présents :

SEMEA : Monsieur Mathieu KOKOT (Directeur),

Date affichage et de convocation : 09/04/2025

Secrétaire de Séance : Monsieur Francis GUERRIER

Nombre membres en exercice : 68 - Présents :8, qui ont pris part aux votes : 8+1 = 9

APPROBATION du Compte Financier Unique exercice 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222-3 ;

Vu la délibération N° 2022-001 du 08/02/2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission Administration Générale et des Finances du 01/03/2024 ;

Considérant le Compte Financier Unique (C.F.U.) qui :

- met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
- est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du Comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du C.F.U. ;
- est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public ;
- vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Monsieur le Président soumet à l'approbation le Compte Financier Unique concernant le budget du SEMEA pour l'exercice 2024.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 250 243,44	1 284 176,43	2 534 419,87
	Recettes réalisées (1)	B	471 622,80	1 053 280,76	1 524 903,56
	Restes à réaliser	C	698 287,41	0,00	698 287,41
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 710 812,23	1 888 648,02	3 599 460,25
	Dépenses réalisées (1)	E	315 292,34	1 036 130,68	1 351 423,02
	Restes à réaliser	F	736 210,00	0,00	736 210,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	156 330,46	17 150,08	173 480,54
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	460 568,79	604 471,59	1 065 040,38
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	616 899,25	621 621,67	1 238 520,92
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-37 922,59	0,00	-37 922,59
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	578 976,66	621 621,67	1 200 598,33

RESULTAT D'EXECUTION		2023	2024	TOTAL
	INVESTISSEMENT	+ 460 568.79 €	+ 156 330.46 €	+ 616 899.25 €
	FONCTIONNEMENT	+ 604 471.59 €	+ 17 150.08 €	+ 621 621.67 €
				+ 1 238 520.92 €

Section	Libellés	Prévu	Réalisé	Résultats
RESULTAT CLÔTURE EXERCICE				
Fonctionnement	Dépenses	1 888 648.02 €	- 1 036 130.68 €	
	Recettes	1 888 648.02 €	+1 053 280.76€	+17 150.08 €
Investissement	Dépenses	1 710 812.23 €	- 315 292.34 €	
	Recettes	1 710 812.23 €	+ 471 622.80 €	+ 156 330.46 €
				+ 173 480.54 €

A la majorité des suffrages exprimés,

- ✓ **0 voix contre**
 - ✓ **0 abstention s'étant manifestées,**
- Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote,**

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du Syndicat

DONNE pouvoir à M. le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire par

- l'envoi en préfecture le :
- publié le :

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 077-200086676-20250418-2025020-BF



Le Président

Thierry FLESCH